

Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir



TABLE DES MATIÈRES

Critères de prise de décision du Gouvernement.....	4
Les quatre directives de la direction de la santé publique (DSP) au 2 juin 2020.....	4
Phases pour la reprise des activités en CCL.....	5
Plan d'action pour la reprise des activités en CCL.....	5
Création d'un comité de reprise.....	5
Étapes menant à la reprise des activités.....	6
ÉTAPE 1 : organiser le retour sur les lieux de travail.....	7
Organisation du travail.....	8
Exemple de guide de retour au travail.....	10
Règles d'accès aux locaux de l'organisme.....	10
Déclaration de l'état de santé des employés.....	10
Retour au travail d'un employé atteint de la COVID-19.....	11
Organisation du lieu de travail.....	11
Mesures d'hygiène générales.....	11
Exemple de tableau d'analyse des risques.....	12
ÉTAPE 2 : former les RH.....	14
Formation.....	15
Accueil et intégration.....	15
Exemple de tableau de planification du retour des ressources humaines.....	16
ÉTAPE 3 : aménager les espaces où seront accueillis les participants.....	17
À l'intérieur du CCL.....	18
Dans les aires d'attente.....	19
Dans les zones d'accueil et d'information.....	19
Dans les ascenseurs.....	19
Aux installations sanitaires.....	20
Dans les vestiaires.....	20
Dans les salles d'activités intérieures.....	20
Pour les piscines et les jeux d'eau.....	21

Dans les aires de restauration (machines à café et distributrices).....	21
Pour les activités extérieures.....	21
Affiches du gouvernement du Québec.....	22
ÉTAPE 4 : mettre en place des normes sanitaires.....	33
Aide-mémoire concernant les normes sanitaires.....	35
Procédures de nettoyage et de désinfection.....	36
Liste de nettoyage et de désinfection.....	37
Inspection de la tenue des lieux, du nettoyage et de la désinfection.....	38
ÉTAPE 5 : établir des mesures de surveillance.....	39
Horaire des personnes responsables de la surveillance.....	41
ÉTAPE 6 : revoir et aménager la programmation.....	42
Outils de planification de reprise des activités.....	46
Matrice de prévention.....	46
Utilisation de la matrice.....	47
Le continuum des stratégies d'intervention.....	48
Exemple de matrice partiellement complétée.....	50
Tableau des stratégies d'intervention.....	52
Liens de certains plans de relance et protocoles du milieu sportif.....	53
Respect des consignes sanitaires en temps de COVID-19	
Loisir culturel.....	55
Plein air.....	58
Activités physiquement actives.....	60
Intergénérationnel.....	63
Le jardin de Pirouette et Cabriole (0-5 ans).....	66
ÉTAPE 7 : analyse de la rentabilité.....	68
Repartir à zéro.....	69
Évaluez différents scénarios.....	70
Faites le portrait de vos liquidités.....	70
Présentez votre plan de reprise à vos bailleurs de fonds.....	71
ÉTAPE 8 : communiquer.....	72
Avec les employés.....	73
Avec les utilisateurs.....	73
Avec les partenaires.....	74
Repenser votre organisation.....	74

CRITÈRES DE PRISE DE DÉCISION DU GOUVERNEMENT

Pour décider si un secteur peut reprendre ses activités, le gouvernement se réfère aux critères établis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), soit :

- ✓ La transmission du virus est contrôlée;
- ✓ Le système de la santé est en mesure de détecter, tester et isoler les cas;
- ✓ Le risque de propagation dans les milieux vulnérables est réduit;
- ✓ Des mesures de prévention sont mises en place dans les milieux de travail et les autres lieux propices à la propagation du virus;
- ✓ Le risque de contamination provenant de visiteurs étrangers est minime;
- ✓ Les communautés sont éduquées et mobilisées.

LES QUATRE DIRECTIVES DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE (DSP) AU 2 JUIN 2020

1. Distanciation physique

Assurer un espace de deux mètres entre les participants et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus. Pour les groupes d'enfants de 16 ans et moins, un espace d'un mètre est à privilégier, mais tout en gardant une distanciation de deux mètres avec les adultes.

2. Activités extérieures

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.

3. Limitation des contacts physiques

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus, notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casques, déguisements, arcs et flèches, etc.).

4. Mesures d'hygiène

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires, dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires, ainsi que les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

Ces quatre directives se retrouvent dans les mesures décrites des sections suivantes, pour chacun des programmes de camp.

PHASES POUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS EN CCL

1. Pratique en plein air :
 - Pratique libre;
 - Activités organisées respectant les quatre directives de la DSP.
2. Pratique intérieure organisée respectant les quatre directives de la DSP

PLAN D'ACTION POUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS EN CCL

Dans le cadre de la prévention contre la COVID-19, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir a rédigé ce guide à l'intention des centres communautaires. Il vise à les accompagner à l'occasion du retour au travail de leurs employés et de la reprise de leurs activités offertes à la population.

En complément des informations transmises par le gouvernement et la santé publique, ce document propose des idées pour aider les centres dans la réouverture de leurs milieux, en conformité aux exigences sanitaires imposées.

CRÉATION D'UN COMITÉ DE REPRISE

Pour faire le suivi de cette situation complexe, la création d'un comité de reprise au sein de chaque CCL sera valorisée. Ce comité devra être constitué d'un nombre restreint de personnes aux compétences complémentaires et adéquates en regard de la situation. Il devrait notamment inclure :

- L'équipe de direction;
- Une personne responsable des communications;
- Une personne responsable de l'entretien.

Ce comité devra :

- Décider des mesures sanitaires nécessaires à la reprise des activités;
- S'occuper de la logistique nécessaire à la mise en place de ces mesures;
- Surveiller et remettre en question les mesures mises en place afin de les ajuster au besoin;
- Faire évoluer le plan de reprise d'activités en fonction de l'évolution de la situation;
- Centraliser les informations;
- Définir une stratégie de communication.

ÉTAPES MENANT À LA REPRISE DES ACTIVITÉS

1. Organiser le retour sur les lieux de travail
2. Former les RH
3. Aménager les espaces où seront accueillis les participants
4. Mettre en place des normes sanitaires
5. Établir des mesures de surveillance
6. Revoir et aménager la programmation
7. Analyser la rentabilité
8. Communiquer

LISTE DE VÉRIFICATION DES DIFFÉRENTES ACTIONS

ÉTAPES MENANT À LA REPRISE DES ACTIVITÉS

1. Organiser le retour sur les lieux de travail :
 - Politique d'accès aux locaux et de retour au travail des employés;
 - Outil de déclaration de l'état de santé des employés;
 - Tableau d'analyse des risques.
2. Former les RH :
 - Formation en SST;
 - Formation à la tâche;
 - Formation rôles et responsabilités relatives aux exigences sanitaires;
 - Tableau de planification du retour des RH.
3. Aménager les espaces où seront accueillis les participants
 - Procédures pour l'aménagement intérieur et extérieur;
 - Affiches du gouvernement du Québec.
4. Mettre en place des normes sanitaires :
 - Liste des mesures sanitaires à respecter;
 - Listes de nettoyage, de désinfection et d'inspection;
 - Respect de la distanciation physique.
5. Établir des mesures de surveillance
6. Revoir et aménager la programmation
 - Outils de planification de reprise des activités.
7. Analyser la rentabilité
8. Communiquer :
 - Avec les employés;
 - Avec les participants;
 - Avec la population en générale;
 - Avec les partenaires.



ORGANISER LE RETOUR SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

1. ORGANISER LE RETOUR SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

Ressources à consulter :

- **Trousse d'outils virtuelle Covid-19** - (CNESST)
- **Gérer le retour au travail : Informations et recommandations à l'intention des employeurs** - CRHA Ordre des conseillers en ressources humaines agréés
- **Pour les membres de la FQCCL, les outils en partage dans la zone membre**
- **Exemple de guide de retour au travail** (page 9 de ce guide)

La Loi sur la santé et la sécurité au travail indique que tout employeur doit « prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur » et « identifier, contrôler et éliminer » les risques qui menacent le personnel. Dans le cas présent le risque découle du virus de la COVID-19.

Plus que jamais, il est nécessaire d'adopter une attitude positive afin de rassurer les employés, qui peuvent éprouver de l'insécurité. L'encadrement que vous mettrez en place permettra d'établir un climat de confiance et l'employé réconforté sera en mesure de faire son travail adéquatement.

Pour que cette étape soit un succès il est essentiel que les différentes parties prenantes de l'organisation, soit la direction, l'équipe de travail et le conseil d'administration, soient mises à contribution.

Organisation du travail

Afin de réduire le nombre de fréquentations simultanées, d'assurer le respect des normes sanitaires et de **maximiser la distanciation physique (deux mètres ou plus) entre les employés**, il sera possible pour les centres :

- De continuer à favoriser le télétravail et les réunions virtuelles;
- De définir les horaires :
 - En aménageant le temps de travail en partageant la présence au bureau de certains membres de l'équipe;
 - En fixant les quarts de travail (jour, soir ou nuit);
 - En fixant les heures de pauses;
 - En fixant les heures de repas;
 - En fixant les temps d'arrêt pour le nettoyage et/ou la désinfection entre les quarts, les pauses et les repas.
- De préciser :
 - Le nombre de travailleurs par quart;
 - Le nombre de travailleurs par service;
 - L'attribution des tâches.

- D'aménager physiquement les lieux :
 - En éloignant les membres des équipes sur différents plateaux de travail ou point de services;
 - En divisant les heures de repas pour éviter une trop grande concentration de personnes au même endroit;
 - En assignant des postes de travail fixes et réservés à une seule personne plutôt que des bureaux partagés;
 - En fournissant le matériel nécessaire au nettoyage des espaces de travail à chaque employé;
 - En privilégiant les bureaux individuels;
 - En délimitant et en réaménageant les espaces réservés aux postes de travail;
 - En installant des barrières physiques si l'éloignement n'est pas possible (la hauteur préconisée est de deux mètres par rapport au plancher);
 - En installant des fenêtres au bureau d'accueil de la clientèle;
 - En prévoyant un espace libre suffisant autour des postes, des machines et des équipements;
 - En aménageant des voies réservées à la circulation des piétons pour éviter ou limiter les rencontres entre les employés;
 - En ne se servant pas des allées et des escaliers comme espace de rangement.

EXEMPLE DE GUIDE DE RETOUR AU TRAVAIL

Règles d'accès aux locaux de l'organisme

En conformité avec les règles établies par la CNESST, l'employeur exige la présence des employés sur le lieu de travail uniquement s'il leur est impossible d'accomplir leurs tâches professionnelles autrement. **Le télétravail est privilégié et maintenu autant que possible.**

Par ailleurs, l'organisme interdit les visiteurs occasionnels et privilégie le téléphone ou les plateformes de communication numériques pour interagir avec ses collaborateurs extérieurs. Si ces derniers doivent absolument se présenter dans les locaux, l'employeur doit veiller à ce qu'ils se lavent les mains à leur arrivée, que la règle de distanciation physique soit respectée et que la désinfection des objets et des surfaces soit faite après leur départ.

Les employés réguliers qui accèdent au milieu de travail doivent obligatoirement remplir la déclaration de santé et s'engager à respecter les consignes en matière d'hygiène et de distanciation physique :

1. Se laver les mains à l'arrivée et de façon régulière pendant la journée;
2. S'assurer de respecter en tout temps la distanciation physique de deux mètres;
3. Dans le cas où ils se trouvent à proximité d'un ou de plusieurs collègues, ils doivent prendre des mesures pour créer une barrière physique (port du masque ou autre).

Déclaration de l'état de santé des employés

L'employeur préconise le suivi serré de l'état de santé des employés. Il exige de ceux-ci qu'ils répondent à un questionnaire avant de leur permettre d'accéder au lieu de travail, en s'assurant que les réponses demeurent confidentielles. Ce questionnaire sera fourni par courriel à chaque employé et devra obligatoirement être acheminé à la direction générale AVANT que l'employé ne se déplace sur le lieu de travail.

Cette déclaration de l'état de santé des employés comprend trois questions :

1. Ressentez-vous l'un des symptômes de la COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, fatigue extrême, perte soudaine de l'odorat)?
2. Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19?
3. Êtes-vous de retour d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de deux semaines?

Si un employé répond par l'affirmative à l'une de ces questions, il doit rester à la maison pour une période d'isolement préventif d'au moins 14 jours.

Retour au travail d'un employé atteint de la COVID-19

Un employé ayant contracté la COVID-19 qui souhaite revenir au travail après une période d'isolement d'au moins 14 jours doit s'assurer de respecter son obligation de veiller à sa santé, à sa sécurité ou à son intégrité physique, de même qu'à celle de ses collègues, conformément à la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

La Direction générale de la santé publique a établi une série de critères qui doivent tous être satisfaits pour autoriser la fin de l'isolement :

1. Au moins 14 jours se sont écoulés depuis le début de la phase aiguë de la maladie;
2. La personne n'a ressenti aucun symptôme depuis 24 heures. Seule une toux résiduelle persiste;
3. Elle ne présente aucune fièvre depuis 48 heures et n'a pris aucun médicament antipyrétique pour faire baisser la fièvre.

Compte tenu de la situation actuelle, l'employeur n'exigera pas qu'un employé ayant contracté la COVID-19 obtienne un certificat médical attestant le respect de ces critères.

Organisation du lieu de travail

En prévision du retour au travail de ses employés, l'employeur doit évaluer la configuration de ses espaces afin que la règle de **distanciation physique de deux mètres** puisse être respectée et que les mesures d'hygiène puissent être appliquées. Des affiches rappelant les consignes de santé publique doivent être installées dans tous les lieux pertinents.

Mesures d'hygiène générales

La promotion de l'hygiène des mains sera faite dans tous les lieux communs. L'employeur avise ses employés qu'ils doivent se laver les mains pendant 20 secondes à plusieurs occasions pendant la journée :

- Au début de leur quart de travail;
- Avant et après leur pause-café et leur pause-repas;
- Après avoir touché des objets partagés;
- Après une visite aux toilettes;
- À la fin de leur quart de travail.

Il faut par ailleurs préciser que les employés doivent retirer leurs bijoux avant de se laver les mains.

Exemple de tableau d'analyse des risques

RISQUE IDENTIFIÉ	MESURE DE PRÉVENTION
Poignée de la porte d'entrée principale	Vérifier la fréquence de nettoyage.
Porte de la cage d'escalier	Vérifier la fréquence de nettoyage.
Rampe d'escalier	Vérifier la fréquence de nettoyage.
Toilette	Vérifier la fréquence de nettoyage.
Poignée de la porte principale du bureau	Vérifier la fréquence de nettoyage.
Photocopieur • Touches du photocopieur • Tiroirs pour le papier • Table avec matériel (perforateur, brocheuse, etc.)	- C'est le moment de réduire notre empreinte écologique et de devenir un bureau sans papier. - Si l'impression est inévitable, l'employé qui appuie sur les touches, ouvre le tiroir à papier ou utilise le matériel entourant cet espace (perforateur, brocheuse, etc.) devra s'occuper de le désinfecter avec le matériel fourni sur place.
Porte de la papeterie	- Afin de limiter l'utilisation de la poignée, les portes de la papeterie resteront ouvertes. - Les employés sont invités à limiter l'accès à la papeterie qu'à des besoins essentiels. - Le matériel sorti de la papeterie ne doit pas y être remis. - De même, le prêt de matériel entre employés est proscrit.
Cuisine • Poubelle • Robinetterie • Poignées d'armoires • Cafetière et café • Vaisselle • Micro-onde • Bouilloire • Réfrigérateur • Tables • Dossier des chaises	- Les employés sont invités à limiter leur accès à l'aire de repas. - Le couvercle de la poubelle sera retiré afin d'éviter les contacts avec celui-ci. - À chaque fois que l'employé se rend dans l'espace cuisine, il doit se laver les mains. - La robinetterie devra être désinfectée chaque jour. - Les employés sont invités à utiliser leur propre vaisselle (tasses, ustensiles, assiettes, etc.). - La cafetière Keurig et la bouilloire resteront accessibles, mais l'utilisation de dosettes jetables et de thé en sachet sera privilégiée. - L'utilisation du micro-onde est permise, l'employé qui en fait usage est responsable d'en assurer la salubrité (en nettoyant les touches et l'intérieur). - L'utilisation du réfrigérateur est permise, mais l'employé est invité à conserver son repas dans son bureau, dans une boîte repas munie d'un bloc réfrigérant. - Compte tenu de la superficie de la cuisine, seuls deux employés peuvent s'y trouver en même temps. - Si l'employé dîne dans la cuisine, il doit s'assurer de nettoyer la table, ainsi que le dossier de la chaise qu'il a utilisé.

Bureaux individuels • Poignée de porte • Surface de travail • Clavier et souris • Matériel de bureau • Poubelle	- Chaque employé est responsable de nettoyer de façon régulière son espace bureau (surface de travail, clavier, souris, etc.) avec le matériel fourni sur place. - Le prêt de matériel entre employés est proscrit. - L'employé doit vider le contenu de sa poubelle individuelle après chaque quart de travail. - L'employé ne peut recevoir aucun visiteur dans son bureau.
Bureau partagé • Poignée de porte • Surface de travail • Clavier et souris • Matériel de bureau • Poubelle • Distanciation physique de deux mètres	- Étant donné la disposition et l'étroitesse du bureau partagé, il est recommandé qu'au plus deux employés y soient. - Chaque employé est responsable de nettoyer de façon régulière son espace bureau (surface de travail, clavier, souris, etc.). - Le prêt de matériel entre employés est proscrit. - L'employé doit vider le contenu de sa poubelle individuelle après chaque quart de travail. - L'employé ne peut recevoir aucun visiteur dans son bureau.
Service informatique	- Les interventions à distance sont à privilégier. - Si une intervention directe est inévitable, avant de faire intervenir notre technicien en informatique, l'employé doit s'assurer de nettoyer son espace bureau (surface de travail, clavier, souris, etc.). - En tout temps, la distanciation physique de deux mètres doit être respectée.
Déplacements	- Jusqu'à nouvel ordre les déplacements sont prohibés.
Réunions de travail	- Les réunions téléphoniques ou via les plateformes de communication numériques sont à privilégier. - Si une rencontre est inévitable entre deux employés, ils sont invités à utiliser la salle de réunion afin de respecter la distance physique de deux mètres.
Salle de réunion	- Si une rencontre est inévitable entre deux employés, ils sont invités à utiliser la salle de réunion afin de respecter la distance physique de deux mètres.
Accueil	- Installer des distributeurs de produit désinfectant. - Installer des plexiglass devant la zone d'interaction entre les usagers et le personnel d'accueil. - Demander au personnel d'accueil de toujours porter des gants et un masque. - Aménager les lieux pour favoriser la distanciation physique entre les usagers et entre le personnel.

Source : Guide de retour au travail de la FQCCL



FORMER LES RH

2. FORMER LES RH

Ressources à consulter :

INFRA <https://www.inf-ra.org/>

Guide de la CNESST - Réouverture du milieu de travail

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146B-Fiche-ListeReouverture-Covid19.pdf>

Mesures mises en place par l'employeur dans le contexte de la COVID-19

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146J-Fiche-MesuresEmployeurs-Covid19.pdf>

Exclusion des lieux de travail (isolement des travailleuses et des travailleurs)

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146F-Fiche-Exclusions-Covid19.pdf>

Risques psychosociaux liés au travail <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146G-Fiche-SantePsy-Covid19.pdf>

Liste de vérifications quotidiennes <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146I-Fiche-ListeVerification-Covid19.pdf>

Distanciation physique en milieu de travail <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146C-Fiche-Distanciation-Covid19.pdf>

Pour les membres de la FQCCL, les outils en partage dans la zone membre

<https://fqccl.org/bottin-des-ressources-covid-19/>

FORMATION

Le retour progressif des activités nécessitera l'accueil et la formation adéquate des employés des centres communautaires de loisir qui reprendront du service.

ACCUEIL ET INTÉGRATION

Puisque les employés reviendront en poste dans une toute nouvelle réalité, il est essentiel que chaque gestionnaire prenne le temps :

- De clarifier ses attentes face à cette nouvelle réalité de travail;
- D'énoncer les ressources disponibles et la manière d'y accéder au besoin;
- De s'entendre sur une fréquence des suivis pour s'assurer de l'application des mesures.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Compte tenu des nouvelles normes sanitaires à appliquer, les employés devront recevoir une formation adaptée à leurs responsabilités et qui leur permettra d'appliquer ces normes de façon sécuritaire. Bien qu'importante pour tous, cette étape est incontournable pour le personnel d'entretien. Les gestionnaires devront :

- Former et informer les employés sur les mesures préventives de nettoyage et de désinfection. Il pourrait être intéressant de bâtir une courte formation vidéo et la diffuser aux employés avant même leur retour au travail;
- Revoir les bonnes pratiques dans le domaine de l'entretien et de la désinfection;
- Établir et faire connaître des protocoles standardisés (CNESST).

Pour se faire, favoriser:

- Les formations virtuelles ou webinaires (si disponible);
- L'apprentissage autodidacte, par exemple en fournissant des lectures;
- Par l'affichage des consignes et de mesures à respecter en guise de rappel de la formation;
- Le partage d'expertise entre les employés.

EXEMPLE DE TABLEAU DE PLANIFICATION DU RETOUR DES RESSOURCES HUMAINES

ÉTAPES	SUJET	MOYENS
Accueil	☐ Présentation des attentes en lien avec les mesures sanitaires. ☐ Présentation des nouvelles responsabilités en lien avec les mesures à appliquer. ☐ Fournir les ressources disponibles ou présenter la manière d'y accéder. ☐ _____ ☐ _____	Présentation par le gestionnaire. Formation virtuelle ou webinaire.
Développement des compétences	☐ Mesures préventives de nettoyage et de désinfection. ☐ Bonnes pratiques d'entretien et de désinfection. ☐ _____ ☐ _____	Formation virtuelle ou webinaire. Apprentissage autodidacte. Partage d'expertise entre les pairs.
Soutien	☐ Rencontres de suivi - Quotidienne - Hebdomadaire - Mensuelle ☐ _____ ☐ _____	Par le gestionnaire



AMÉNAGER LES ESPACES OÙ SERONT ACCUEILLIS LES PARTICIPANTS

3. AMÉNAGER LES ESPACES OÙ SERONT ACCUEILLIS LES PARTICIPANTS

Ressources à consulter :

COVID-19 : guide des consignes sanitaires à suivre lors de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir ou de plein air : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/MEES_Consignes_Reprise_LS.pdf?1591289146

Trousse d'outils pour le secteur des activités intérieures et extérieures de sport, de loisir et de plein air : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-loisir-sport-plein-air.aspx>

Directives de santé publique - Reprise des activités physiques et sportives, individuelles et en équipe, à l'intérieur et à l'extérieur
<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/directives-reprise-activites-sportives/>

Outils de la CNESST pour les restaurateurs : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-restauration.aspx>

Questions-Réponses de l'INSPQ concernant les lieux de baignade
<https://www.inspq.qc.ca/publications/3004-lieux-baignade-qr-covid19>

Étape 6 du présent guide

L'aménagement des lieux est un élément central pour assurer et rendre plus naturel l'application des consignes sanitaires, de distanciation physique et autres. Bien que dans certaines situations, modifier l'aménagement est la méthode la plus sûre pour éliminer les risques (retirer des portes pour éviter de les toucher, bloquer l'accès à une fontaine, retirer les objets communs non essentiels, etc.), beaucoup d'autres situations demandent aussi d'ajuster son comportement à ce nouvel environnement. En ce sens, pensez à former vos employés sur le sujet, les informer des procédures, à afficher des consignes et des rappels dans des endroits stratégiques pour vos employés et vos usagers. En résumé, voyez l'aménagement de vos espaces comme un outil pour bien appliquer toutes les directives de la Santé publique, mais n'oubliez pas qu'il doit parfois être accompagné de d'autres actions pour être au maximum de son efficacité.

À l'intérieur du CCL :

- Mettre en place un moyen de contrôler la file d'attente extérieure et faire respecter la distanciation physique (corridor de sécurité avec des cordes ou des marques au sol);
- Mettre une affiche informant les participants des normes de la Santé publique à l'effet que si la personne ressent l'un des symptômes de la COVID-19, a été en contact avec quelqu'un ayant contracté la maladie dans les deux dernières semaines ou revient d'un voyage hors du Québec depuis moins de deux semaines, cette dernière ne peut pas entrer dans le centre ou participer aux activités;

- Idéalement, l'entrée et la sortie dans le centre devrait se faire par deux portes différentes pour faciliter la circulation;
- Un sens de circulation unique peut être établi pour éviter que des personnes se croisent;
- Installer des flèches et des pictogrammes pour indiquer le sens et les directions à prendre;
- Éliminer ou restreindre l'accès aux aires communes, comme les atriums, les cafétérias ou les cafés;
- Installer des indicateurs de distanciation sociale au sol à tout endroit stratégique (accueil, toilettes, etc.);
- Mettre en place un affichage favorisant la circulation en alternance dans les couloirs trop étroits.

Dans les aires d'attentes :

- Retirer les objets non-essentiels tels que les revues, les journaux, la machine à café, etc.;
- Positionner des chaises ou des repères visuels de manière à respecter la distanciation physique;
- Installer des affiches avec les communications générales aux usagers du CCL ;
- Installer une affiche indiquant les mesures d'hygiène à respecter¹;

Dans les zones d'accueil et d'information :

- Sécuriser les postes d'accueil avec une cloison pleine, par exemple, une vitre ou un plexiglas;
- Prévoir une trousse avec un masque, des gants et des lunettes de protection pour une éventuelle intervention avec contact;
- Installer des distributeurs de solution hydroalcoolique;
- Installer une affiche permettant de visualiser rapidement les gestes sanitaires de base;
- Mettre des repères au sol pour indiquer la distanciation physique à respecter, autant pour les employés que les usagers.

Dans les ascenseurs :

- Une limite de passagers doit être établie en fonction de la grandeur de l'ascenseur en respectant la distanciation physique;
- Des stations de lavage de mains sont installées à l'entrée de chaque ascenseur;
- À l'extérieur des ascenseurs, pour attendre ce dernier, des repères visuels sont installés afin d'indiquer aux gens l'endroit où ils doivent patienter.

¹ Pour des exemples :

<https://onedrive.live.com/?authkey=%21ABksqbcBJlk05E&cid=F8028065690968FE&id=F8028065690968FE%21796&parId=F8028065690968FE%21789&o=OneUp>

Aux installations sanitaires :

- Une affiche indiquant la bonne méthode de lavage des mains est présente devant chaque lavabo;
- Des repères visuels sont installés afin d'inciter les gens à la distanciation physique;
- Mettre en place des mesures d'espacement pour les éviers et les sèche-mains dans les salles de bain ou installer des cloisons pleines pour les séparer;
- Mettre à disposition des poubelles sans contact.

Dans les vestiaires :

- Favoriser la distanciation en espaçant les casiers accessibles;
- Indiquer un nombre maximum de personnes pouvant être présent en même temps dans le vestiaire;
- Espacer les douches accessibles lorsqu'elles ne sont pas séparées par des murs afin de respecter la distanciation physique;
- Placer des affiches encourageant les gens à se changer et se laver à la maison avant et après l'activité.

Dans les salles d'activités intérieures :

- Espacer les différentes activités sur l'horaire pour permettre l'application des mesures de nettoyage et de désinfection entre les fréquentations;
- Les espaces occupés par les participants sont définis selon l'activité afin de respecter la distanciation;
- Afficher sur la porte de chaque salle le nombre maximum de personnes pouvant y être à la fois tout en respectant la distanciation physique;
- Délimiter physiquement et/ou visuellement l'espace réservé à chaque participant;
- Espacer l'équipement nécessaire à la pratique de l'activité de manière à favoriser la distanciation physique. S'il n'est pas possible d'espacer suffisamment l'équipement, installer des cloisons pleines pour les séparer;
- Mettre à disposition le matériel nécessaire au nettoyage de l'équipement partagé, en plus d'afficher les consignes de nettoyage pour les participants, par exemple : « Laver l'appareil avant et après usage, nettoyer tout point de contact du corps et des mains sur l'appareil avec le nettoyeur et le papier brun. Merci »;
- Aménager un chemin clair pour se rendre à la salle de bain ou autre à partir de la salle tout en respectant la distanciation physique avec les autres participants;
- Installer des poubelles sans contact dans chaque salle;
- Installer des distributeurs de solution hydroalcoolique dans chaque salle;
- Les distributeurs d'eau pour gourde personnelle sont autorisés.

Pour les piscines et les jeux d'eau :

- Les mesures d'hygiène et les consignes sanitaires applicables sont affichées à l'entrée de la piscine ou du jeu d'eau;
- Une affiche indique le nombre limite de personnes à la fois;
- Des mesures pour assurer la distanciation sont prévues, telles que des barrières, des marques au sol ou des circuits à emprunter, autant près de la piscine que dans la file d'attente, les salles de bain et les vestiaires.

Dans les aires de restauration (machines à café et distributrices) :

- Les mesures d'hygiène sanitaire et de distanciation sont affichées à l'entrée et aux endroits stratégiques;
- Une signalisation adéquate indique aux personnes comment circuler;
- Les chaises et les tables sont disposées de manière à respecter les consignes de distanciation physique;
- Seuls les gens d'un même foyer peuvent être assis à la même table;
- Installer plusieurs tables individuelles, prioriser les chaises sans tables disposées selon le respect de la distanciation physique ou inviter les gens à rester debout;
- Tous les objets partagés qui ne sont pas essentiels sont retirés;
- Mettre à disposition des usagers des poubelles à ouverture sans contact;
- Des cloisons pleines sont installées pour protéger les usagers et les employés ou pour augmenter le nombre de personnes permises dans l'aire de restauration;
- Afficher le nombre de personne maximum pouvant être dans la pièce;

Pour les activités à l'extérieur :

- Délimiter physiquement et/ou visuellement l'espace réservé à chaque participant;
- Espacer l'équipement nécessaire à la pratique de l'activité de manière à favoriser la distanciation physique;
- Aménager un chemin clair pour se rendre à la salle de bain ou autre tout en respectant la distanciation physique avec les autres participants.

COVID-19

Information aux usagers d'un jardin communautaire



Si vous présentez LES SYMPTÔMES suivants :

- fièvre
- apparition ou aggravation d'une toux
- difficulté respiratoires
- perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- ou d'autres symptômes

Nous vous demandons de reporter votre visite et de contacter
la ligne info-COVID 1 877 644-4545.

- SI VOUS ÊTES UNE PERSONNE ÂGÉE DE PLUS DE 70 ANS, QUE VOUS SOUFFREZ D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU QUE VOUS ÊTES IMMUNOSUPPRIMÉ, IL EST RECOMMANDÉ DE NE PAS FRÉQUENTER LE JARDIN COMMUNAUTAIRE.

Nombre maximum d'usagers autorisés dans le jardin : _____

MESURES À RESPECTER POUR LES USAGERS

- Se laver les mains à chaque entrée et à chaque sortie du jardin, et plus souvent si nécessaire.
- Garder une distance de 2 mètres (environ 6 pieds) entre chaque usager afin de réduire les risques de transmission.
- Limiter l'utilisation des espaces communs.
- Apporter vos propres outils et vos équipements personnels, si possible.
- Désinfecter les outils appartenant au jardin avant et après chaque utilisation. Les outils doivent être utilisés par un usager à la fois lorsque ceux-ci n'habitent pas sous le même toit.

Merci de nous aider à garder
un « jardin sécuritaire » pour nos usagers !

LA PRÉVENTION DES INFECTIONS :

Une responsabilité collective



Québec.ca/coronavirus

1 877 644-4545

Votre
gouvernement

Québec

On continue de se protéger!



Toussez dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Couvrez
votre visage
(si moins de 2 mètres)



Limitez vos
déplacements

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545

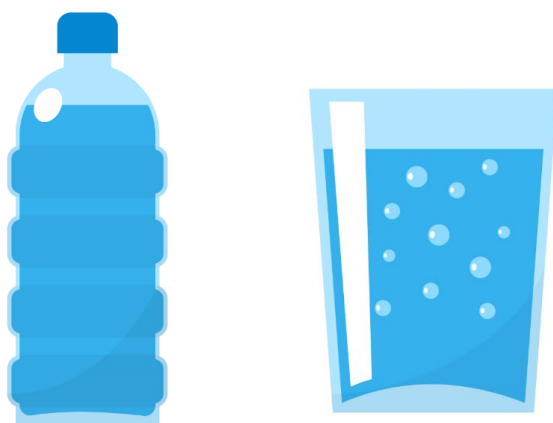
Votre
gouvernement

Québec

20-210-154W



CET ENDROIT EST DÉSIGNÉ COMME STATION D'HYDRATATION



La distanciation sociale de 2 mètres doit être respectée.

**MERCI
DE VOTRE
COLLABORATION!**

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec
Québec 



Distanciation physique



Merci de laisser deux mètres de
distance entre chaque personne.



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec



Respectez la
distanciation sociale.

**MERCI
DE VOTRE
COLLABORATION!**

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec 

Comment désinfecter vos mains



1 Prenez un peu de produit antiseptique (liquide, gel ou mousse).



2 Frottez le bout des doigts.



3 Frottez l'intérieur des mains et les pouces.



4 Frottez entre les doigts.



5 Frottez l'extérieur des mains.

**FROTTEZ LES MAINS JUSQU'À CE QU'ELLES SOIENT SÈCHES,
SANS UTILISER DE PAPIER ESSUIE-MAINS.**

Québec.ca

Vostra 
gouvernement

Québec 

PORT DU MASQUE DE PROCÉDURE

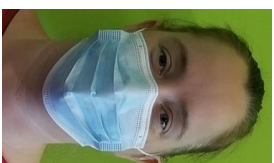
HYGIÈNE DES MAINS



Hygiène des mains
avant et après
avoir touché le masque



MASQUE BIEN



Le masque doit être
pincé sur le nez et
recouvrir le menton



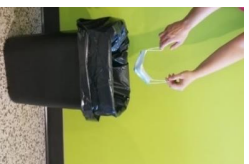
MANIPULATION



Toujours manipuler
le masque avec
les cordons



JETER À LA POUBELLE



Après utilisation
jeter le masque dans
une poubelle



MASQUE NEUF



Conserver dans un
environnement propre



Jeter le papier
dans une
poubelle après
l'utilisation



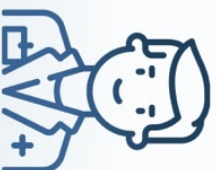
Pour le réutiliser,
déposer sur un papier
propre identifié à
votre nom



Merci de votre
collaboration!

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec
Québec





Accès interdit pour une durée indéterminée

Crédits: www.flaticon.com /Freepik, Eucalypt, Kiranshastry



CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses du secteur des activités intérieures et extérieures de sport, de loisir et de plein air

LA DISTANCIATION PHYSIQUE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS :

← 2 m →



Au travail, de l'arrivée à la sortie



Pendant les pauses et l'heure du dîner



Rappelez les règles à la clientèle



Évitez le contact direct pour les salutations et privilégiez l'usage de pratiques alternatives

LES MESURES D'HYGIÈNE AUSSI :



Lavez fréquemment vos mains pendant 20 secondes



Éternuez et toussiez dans votre coude



Nettoyez les parties touchées des équipements



Facilitez l'accès aux produits de désinfection

EMPLOYEURS, ASSUREZ-VOUS ÉGALEMENT DE :



Planifier les horaires afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres



Nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées



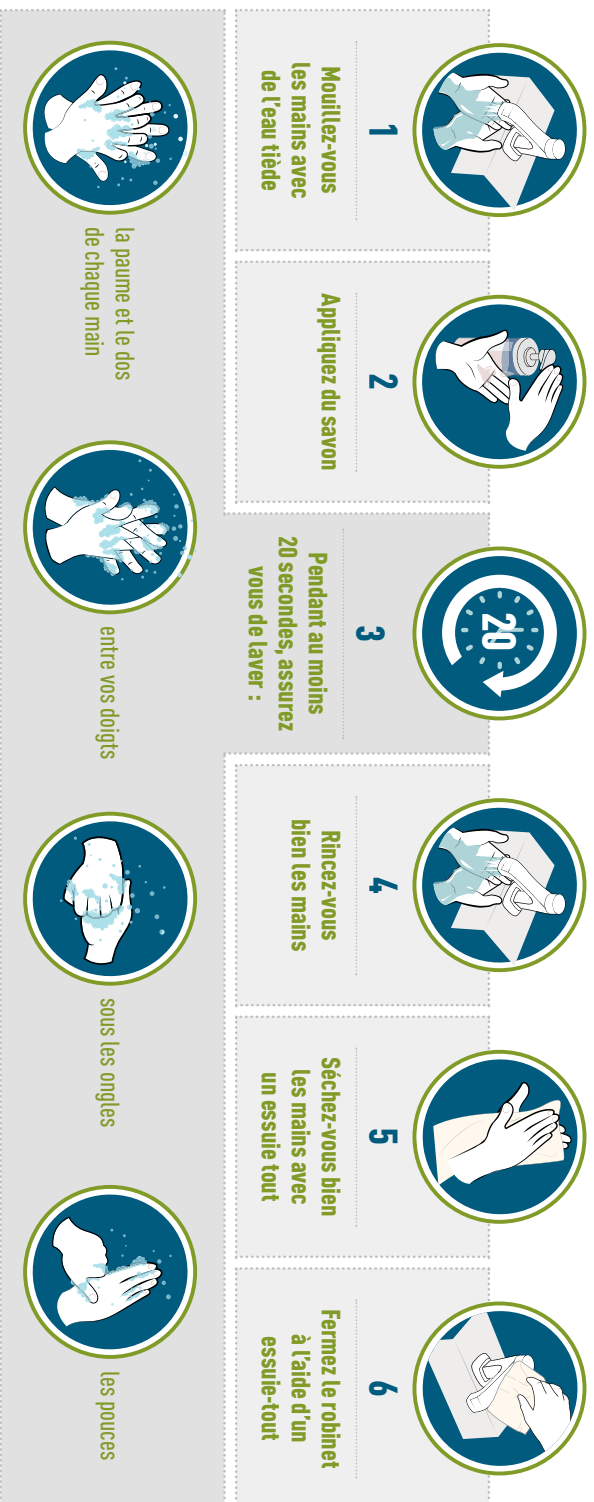
Limiter le partage du matériel de jeu

Ligne d'information COVID-19 :
1 877 644-4545

Pour joindre un inspecteur de la
CNESST : 1 844 838-0808



ÉVITEZ LA PROPAGATION DE COVID-19. LAVEZ VOS MAINS.



☎ 1-833-784-4397

@ canada.ca/le-coronavirus

✉ phac.info.aspc@canada.ca



Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Canada



METTRE EN PLACE DES NORMES SANITAIRES

4. METTRE EN PLACE DES NORMES SANITAIRES

Ressources à consulter :

Avis, recommandations et outils de l'IRSST concernant la COVID-19

Plan d'action pour la reprise des activités (v.2020-06-01)

Aide à la planification de la reprise des activités dans les PME québécoises

COVID-19 : Guide des consignes sanitaires à suivre lors de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir ou de plein air

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/MEES_Consignes_Reprise_LS.pdf?1591289146

D'une part, les centres communautaires de loisir s'engageront à respecter l'ensemble des mesures d'hygiène qui seront proposées par la Direction de santé publique. D'autre part, ils sont d'ores et déjà en mesure de :

- Prévoir un espace dédié à la désinfection;
- Fournir les équipements de protection nécessaires à l'exécution de certaines tâches;
- Mettre en place des stations de gel hydroalcoolique et de solution désinfectante et s'assurer qu'elles sont toujours remplies;
- Promouvoir le lavage fréquent des mains;
- Procéder au nettoyage régulier des outils utilisés (souris, claviers, postes de travail, poignées de porte, etc.);
- Procéder au nettoyage régulier des surfaces de travail (bureaux, tables de salles de réunion, etc.);
- Mettre en place une procédure de désinfection des lieux par les concierges, soit la désinfection des locaux après chaque utilisation et la désinfection des espaces de déplacements et des objets utilisés fréquemment, comme les rampes d'escalier, les poignées (portes, lavabos, chasses d'eau, distributeurs de savon), les télécommandes diverses (téléphones, télévisions, claviers d'ordinateur et jeux électroniques) et le bas des murs, une fois en fin de journée;
- Couvrir certaines surfaces de serviettes, nappes ou autres et les changer entre les utilisations;
- Produire et afficher les procédures spécifiques de désinfection, selon le type d'équipement utilisé;
- Avoir une ressource dédiée à la désinfection.

Selon l'INSPQ, les lieux accessibles aux usagers et les surfaces fréquemment touchées doivent être nettoyés toutes les 2 ou 4 heures². Afin de répondre à ces exigences, les CCL devront ajouter du personnel dédié à l'entretien et se procurer du matériel supplémentaire. En fonction de la superficie des centres et de l'achalandage, ces mesures d'hygiène extraordinaires représenteraient des coûts d'entretien supplémentaires, se situant entre 25 % et 30 %, pour la durée de l'application des mesures.

AIDE-MÉMOIRE CONCERNANT LES NORMES SANITAIRES

- **Gérer les inventaires et l'approvisionnement en produits sanitaires et équipement de protection individuel :**
 - ☐ Contrôler les inventaires;
 - ☐ Évaluer l'impact sur les activités en cas de retard ou d'arrêt de livraison;
 - ☐ Avoir une communication fluide avec les fournisseurs.
- **Organiser la tenue des lieux, le nettoyage et la désinfection;**
- **Pour faciliter le nettoyage et la désinfection, planifier :**
 - ☐ Le rangement des matériaux, des équipements et des outils;
 - ☐ Le maintien des aires de travail libres et dégagées et l'élimination des déchets;
 - ☐ L'élaboration la procédure de nettoyage et de désinfection à l'aide d'un tableau.
- **Définir la méthode de nettoyage et de désinfection :**
 - ☐ Choisir les produits nettoyants et les désinfectants selon les instructions du fabricant des équipements à nettoyer;
 - ☐ Suivre les instructions des fabricants de produits nettoyants et de désinfectants (porter des gants, endroit bien aéré, etc.).
 - ☐ Ne pas mélanger les produits.
- **Gérer les équipements de protection individuelle (EPI) et collective :**
 - ☐ Fournir les EPI requis (masques, gants, casques et harnais);
 - ☐ S'assurer que chaque employé porte un masque barrière de type communautaire à titre de protection collective (consulter l'avis *Utilisation du masque barrière de type communautaire (couvre-visage) dans les milieux de travail*);
 - ☐ Contrôler les inventaires d'EPI;
 - ☐ Fournir l'information et la formation sur le port des EPI et du masque barrière (Masque de procédure – Comment le mettre et le retirer);
 - ☐ S'assurer que les EPI et le masque barrière soient utilisés adéquatement.

² INSTITUT DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC – RECOMMANDATIONS INTÉRIMAIRES CONCERNANT LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES – 29 MARS 2020

PROCÉDURE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

Complétez et adaptez la liste suivante en fonction des besoins de votre centre.

BESOINS	PROCÉDURE ÉTABLIE
Quels sont les objets ou surfaces touchés fréquemment sur les lieux qui doivent être nettoyés et/ou désinfectés ? • Poignées de porte • Comptoir d'accueil • Postes de travail • Outils et équipement de travail • Lieux de pause des employés • Cafétéria/café/restaurant • Toilettes et salles d'eau • Vestiaires • Piscine • Salle d'entraînement • Espace communautaire • Autres : _____	
À quel moment le nettoyage et/ou la désinfection doit-il être fait ? • À chaque utilisation • Nettoyage périodique en fonction des zones de travail • Nettoyage quotidien, à chaque quart de travail • Autres : _____ Dans quel ordre ou itinéraire le nettoyage et la désinfection doit-il être fait ?	
Qui fera le nettoyage et/ou la désinfection ? • Chaque employé nettoie et/ou désinfecte son poste de travail • Des employés sont assignés à différentes zones de nettoyage et/ou de désinfection • Une firme externe Autre : _____	
Qui coordonnera le nettoyage et la désinfection : • Pour s'assurer que le nettoyage et la désinfection sont fait dans l'ordre prévu? • Pour faire connaître la procédure de nettoyage et la désinfection ? • Pour former le personnel responsable du nettoyage et la désinfection (méthodes de nettoyage et de désinfection) ?	

Source : Avis, recommandations et outils de l'IRSST concernant la COVID-19 - Aide à la planification de la reprise des activités dans les PME québécoises - Plan d'action pour la reprise des activités (v.2020-06-01)

LISTE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

- Complétez et adaptez la liste suivante en fonction des besoins de votre centre.
- Précisez la fréquence de nettoyage et de désinfection

À nettoyer et/ou à désinfecter	Fréquence		Date		Fait par
	Nett.	Désinf.	Nett.	Désinf.	
Poignées de porte					
Rampes d'escalier					
Comptoir d'accueil					
Postes de travail					
Équipement de bureau (photocopieurs et imprimantes)					
Lieux de pause des employés (table, comptoir, évier, frigo, micro-ondes, machine à café, etc.)					
Espaces communautaires					
Cafétéria/café/restaurant					
Vestiaires					
Fontaines d'eau					
Toilettes et salles d'eau					
Piscine					
Salle d'entraînement					
Salles de réunion					
Équipement de protection collectifs (écran entre les postes et écrans de protection sur les machines) ou EPI partagé (harnais)					
Autres :					

Source : Avis, recommandations et outils de l'IRSST concernant la COVID-19 - Aide à la planification de la reprise des activités dans les PME québécoises - Plan d'action pour la reprise des activités (v.2020-06-01)

INSPECTION DE LA TENUE DES LIEUX, DU NETTOYAGE ET DE LA DÉSINFECTION

- Complétez et adaptez la liste suivante en fonction des besoins de votre centre.

À nettoyer et/ou à désinfecter	Traitement adéquat?		Commentaires ou correctif à apporter
	Oui	Non	
Poignées de porte			
Rampes d'escalier			
Comptoir d'accueil			
Postes de travail			
Équipement de bureau (photocopieurs et imprimantes)			
Lieux de pause des employés (table, comptoir, évier, frigo, micro-ondes, machine à café, etc.)			
Espaces communautaires			
Cafétéria/café/restaurant			
Vestiaires			
Fontaines d'eau			
Toilettes et salles d'eau			
Piscine			
Salle d'entraînement			
Salles de réunion			
Équipements de protection collectifs (écran entre les postes et écrans de protection sur les machines) ou EPI partagé (harnais)			
Autres :			

Source : Avis, recommandations et outils de l'IRSST concernant la COVID-19 - Aide à la planification de la reprise des activités dans les PME québécoises - Plan d'action pour la reprise des activités (v.2020-06-01)



ÉTABLIR DES MESURES DE SURVEILLANCE

5. ÉTABLIR DES MESURES DE SURVEILLANCE

Ressources à consulter :

Trousse COVID-19 CNESST

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx>

Questions et réponses sur les événements et les activités

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/#c58763>

Liste des vérifications quotidiennes <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146I-Fiche-ListeVerification-Covid19.pdf>

Bottin des ressources COVID-19 de la FQCCL <http://fqccl.org/bottin-des-ressources-covid-19/>

Pour les membres de la FQCCL, les outils en partage dans la zone membre

Afin de sécuriser les lieux physiques et de faciliter le contrôle du respect des normes sanitaires, les mesures suivantes pourront être mises en place :

- Nommer une personne qui sera responsable du respect des mesures mises en place sur tous les quarts de travail et s'assurer de communiquer l'horaire à tous;
- Nommer des responsables suppléants en cas d'absence;
- Aviser la Santé publique s'il y a un "cas de COVID-19" pour faciliter l'enquête épidémiologique;
- Demeurer à l'affût des changements dans les normes gouvernementales à respecter et en informer régulièrement les personnes responsables;
- Surveiller physiquement les lieux en limitant les points d'accès aux bâtiments, par exemple à la porte principale seulement;
- Demander au personnel de porter un masque et des gants lors de l'accueil des participants;
- Limiter le nombre de groupes pouvant accéder aux installations en même temps;
- Contrôler les arrivées et les départs des participants aux activités;
- Demander à l'animateur de prendre les présences lors de chaque activité ou de s'assurer que les participants signent la feuille de présence;
- S'assurer d'avoir les coordonnées de chaque participant pour les rejoindre en cas de déclaration d'un cas de Covid-19 dans le groupe;
- Limiter les déplacements (aller à la salle de bain, au vestiaire, etc.) dans le bâtiment;

- Demander aux participants et aux groupes de se déplacer à tour de rôle pour maintenir la distanciation sociale;
- Privilégier une formule de cascade qui permet d'y aller progressivement;
- Pour les activités intérieures, établir des ratios précis du nombre maximum de personnes permises par local, et ce, en fonction de la grandeur, de la configuration et de l'utilisation dudit local. Identifier ensuite clairement la capacité de chaque local sur un mur près de la porte d'entrée.

HORAIRE DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA SURVEILLANCE

Moment	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
À l'ouverture							
Le midi							
Fin de journée							
À la fermeture							

Banque de suppléants :



REVOIR ET AMÉNAGER LA PROGRAMMATION

6. REVOIR ET AMÉNAGER LA PROGRAMMATION

Ressources à consulter :

Pour les membres de la FQCCL, les boîtes à outils et leurs annexes via la zone membre

Les guides de reprises des fédérations (page 53 de ce guide)

COVID-19 : guide des consignes sanitaires à suivre lors de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir ou de plein air https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/MEES_Consignes_Reprise_LS.pdf?1591289146

Trousse d'outils pour le secteur des activités intérieures et extérieures de sport, de loisir et de plein air <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-loisir-sport-plein-air.aspx>

Directives de santé publique - Reprise des activités physiques et sportives, individuelles et en équipe, à l'intérieur et à l'extérieur
<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/directives-reprise-activites-sportives/>

Le gouvernement³ a annoncé la réouverture, à compter du 22 juin 2020, des milieux de travail qui offrent des activités de sport, de loisir ou de plein air, pratiquées à l'extérieur ou à l'intérieur, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. De fait, l'ensemble des activités sportives, de loisir et de plein air individuelles, collectives, intérieures ou extérieures sont autorisées, à l'exception des combats dans certains sports. Cela inclut les piscines privées et publiques ainsi que les centres de conditionnement physique.

Les mesures de distanciation physique en vigueur doivent être respectées en tout temps et en tout lieu, à l'extérieur comme à l'intérieur. Les matchs de sports collectifs seront autorisés à partir du 22 juin. Les contacts et les rapprochements de courte durée et peu fréquents sont permis en situation de jeu. Les activités qui se déroulent à l'intérieur (aréna, centre sportif, gymnase) ne doivent pas rassembler plus de 50 personnes au total sur un même plateau sportif, en même temps. Toutefois, il reste opportun de favoriser⁴ :

1. La mise en place d'une programmation d'activités en ligne;
2. La reprise des activités en extérieur;
3. L'adaptation de certaines activités intérieures à un mode extérieur;
4. La reprise des activités qui sont pratiquées individuellement;
5. La reprise des activités de groupe sans contact physique direct ou indirect.

³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, (2020). *Reprise des activités sportives, de loisir et de plein air en contexte de COVID-19*. Repéré à <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/> le 19 juin 2020.

⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, (2020). *Directives de santé publique - Reprise des activités physiques et sportives, individuelles et en équipe, à l'intérieur et à l'extérieur*. Repéré à <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/directives-reprise-activites-sportives/> le 19 juin 2020.

En fonction des normes de distanciation physique, voici certaines mesures d'adaptation pouvant être mises en place dans les CCL :

- **Pour réduire l'affluence :**
 - Permettre l'arrivée et le départ des groupes de façon sécuritaire, en augmentant le temps de battement entre les activités de la programmation;
 - Relocaliser le personnel en télétravail;
 - Utiliser plus de sites afin de recevoir moins de personnes au même endroit au même moment (relocaliser des activités vers un autre point de service ou un site temporaire);
 - Déployer une programmation temporaire ou permanente d'activités en ligne;
 - Réduire le nombre de participants à chaque activité;
 - Réduire le nombre de groupes ou d'activités;
 - Interdire aux parents d'attendre leurs enfants à l'intérieur du centre ou créer des lieux d'attente conviviaux qui respectent la distanciation physique et les consignes sanitaires;
 - Ne pas procéder à la location de salles à des particuliers.
- **Pour réduire la taille des groupes :**
 - Mettre en place des activités en assistance mixte où quelques participants seront physiquement présents et d'autres suivront l'action virtuellement (en ligne);
 - Mettre en place des activités sur rendez-vous afin de minimiser l'utilisation simultanée de matériel de loisir et de respecter un certain quota d'utilisateurs dans le même environnement;
 - Offrir des activités libres (bains libres, musculation, accès à la salle d'art, etc.) sur rendez-vous, afin de limiter le nombre de personnes présentes en même temps.
- **Pour réduire les contacts obligatoires de proximité entre les participants :**
 - Réduire le nombre de participants, ce qui permet à une majorité des activités de se faire sans contacts directs ou indirects tout en respectant la distanciation physique;
 - Considérer la pratique des activités en piscine, puisque le chlore agit comme antiseptique;
 - S'assurer que les activités physiques et les cours de groupe sont offerts dans une salle de taille suffisante afin de respecter la distanciation physique nécessaire entre les participants;
 - Bien que la majorité des activités se font en intérieur, favoriser les activités extérieures ou adaptées à l'extérieur;
 - Augmenter les périodes vacantes entre les cours pour éviter des croisements dans les vestiaires;
 - Créer des périodes de fréquentation réservées aux clientèles à risque (les aînés).

- **Pour les activités jeunesse :**
 - Privilégier les animations à plateaux d'activités rotatives dans un même espace avec désinfection du matériel entre chaque rotation;
 - Mettre en place des activités jeunesse hors CCL et y inviter un certain nombre de participants à la fois;
 - Revoir les modes d'arrivée et de départ des enfants lors des activités pour minimiser les délais de traitement et pour maximiser la distanciation physique entre les parents;
 - Privilégier les technologies informatiques au papier pour les communications aux parents;
 - Augmenter le nombre d'activités comportant l'utilisation de matériel à usage unique ou ne demandant aucun matériel.

OUTILS DE PLANIFICATION DE REPRISE DES ACTIVITÉS

En se basant sur les modèles créés par la Direction de la promotion de la sécurité Secteur du loisir et du sport⁵ dans un cadre de prévention des blessures, la FQCCL vous propose un outil pour vous aider dans la préparation de votre stratégie de reprise des activités en situation de COVID-19.

Vous trouverez d'abord la matrice. Celle-ci doit comprendre toutes pistes de problèmes ou de risques. Ensuite, des explications plus détaillées sur l'utilisation de cette grille vous seront présentées. Pour finir, nous vous expliquerons le continuum des stratégies d'intervention afin que vous soyez en mesure de déterminer les moyens les plus adaptés pour contrer vos problématiques.

Matrice de prévention

	Facteurs de contrôle adaptés aux mesures de prévention du COVID-19			
	Comportement et attitudes du participant	Équipement et matériel	Environnement physique (lieu)	Qualité de l'encadrement (intervenant, professeur, etc.)
Avant				
Pendant				
Après				

Vous trouverez un exemple complété contenant plusieurs idées et pistes de réflexion à la page 50 de ce guide.

⁵ TREMBLAY, B. (2018). *Communication orale : La Prévention Des Traumatismes D'Origine Récréative Et Sportive Dans L'Aménagement Et La Gestion De L'Espace Public*. Trois-Rivières, 3 décembre 2018.

Utilisation de la matrice

La présente matrice, selon la Direction de la promotion de la sécurité Secteur du loisir et du sport⁶, s'utilise pour prévenir certains risques de blessure dans une situation précise, par exemple la chute en ski. Toutefois, elle est transposable à de nombreuses situations, comme celles de la réouverture des camps de jour, des activités de votre programmation et des milieux de vie en période de COVID-19. Nous vous proposons ici une adaptation de cet outil pour faciliter l'**identification des facteurs de risque** en lien avec la propagation du virus par le biais de votre/vos activité(s).

Les phases (le moment)

Dans le modèle de base, la question du temps est autour de l'événement à éviter, par exemple la chute en ski. Dans notre contexte, nous jugeons plus pertinent de l'utiliser pour **réfléchir aux gestes de prévention à faire avant, pendant et après l'activité** en question. Ainsi, ces périodes occupent le côté vertical de la matrice.

Les stratégies d'intervention

Toujours selon la Direction de la promotion de la sécurité Secteur du loisir et du sport, il y a **quatre domaines sur lesquels il est possible d'intervenir** pour prévenir. Évidemment, comme il le sera davantage élaboré dans la section suivante, notre pouvoir d'influence sur ces domaines n'est pas le même. Toutefois, ils nous permettent d'avoir une bonne vision d'ensemble sur les **éléments pouvant avoir une influence positive ou négative** sur, dans notre cas, la propagation du virus. En ce sens, voici la description de chacun de ces facteurs de contrôle, soit la ligne verticale de la matrice.

Le comportement et l'attitude du participant

Ce facteur est souvent l'un des plus difficiles à influencer puisqu'il dépend de chaque participant, soit des comportements qu'ils décident d'adopter. Par exemple, même si des consignes sont dictées, certains peuvent choisir de ne pas les respecter ou peuvent mal les appliquer s'ils ne les comprennent pas correctement. Vous devez donc penser aux **comportements que peuvent avoir vos participants**. Cela vous permettra aussi d'identifier plus facilement si des actions de sensibilisation seront suffisantes ou si des méthodes de prévention plus complètes devront être mises en place, comme il vous le sera expliqué dans la section suivante.

L'équipement et le matériel

Cette partie concerne tout ce qui est en lien avec **l'équipement et le matériel utilisé pour réaliser l'activité**, comme des tables, des chaises, des tapis, des feuilles ou des crayons. Vous devez penser à leur qualité, leur réutilisation, leur prêt, leur rangement, leur positionnement dans la pièce, leur nettoyage, etc.

⁶ TREMBLAY, B. (2018). Communication orale : La Prévention Des Traumatismes D'Origine Récréative Et Sportive Dans L'Aménagement Et La Gestion De L'Espace Public. Trois-Rivières, 3 décembre 2018.

L'environnement physique (lieu)

En plus du matériel, vous devez aussi réfléchir au **lieu où se déroule votre activité**, à **ceux l'entourant** (vestiaires, salles de bain, etc.), **aux zones de déplacement**, **aux stationnements, etc.** Cela concerne la capacité d'espace entre les participants, autant pendant l'activité qu'en cas de déplacement, l'aménagement de l'équipement, l'accessibilité aux endroits pour se laver les mains, etc.

La qualité de l'encadrement (intervenant, professeur, etc.)

Cette partie est semblable à la première présentée, mais en ce qui **a trait à l'animateur de l'activité**. Dans plusieurs cas, elle cherche à influencer les comportements et attitudes des participants. Cela peut être par un rappel de consignes, la formation de l'animateur, sa capacité d'adaptation, ses compétences, etc.

Le continuum des stratégies d'intervention

Une fois la matrice remplie, il est temps de réfléchir aux stratégies plus concrètes pour éviter les risques. Nous vous suggérons de préalablement consulter cette section afin de bien comprendre les **différents types et niveaux de mesure de prévention possibles**. Tentez d'identifier toutes celles que vous pouvez mettre en place pour chaque élément noté dans votre matrice. Vous pouvez le faire sous forme de tableau, comme celui présenté en page 52 de ce guide, pour aussi y **noter les « conséquences » reliées**, comme les coûts, le temps, les besoins en ressources humaines, etc. Cela vous permettra d'avoir une vision d'ensemble et de mieux déterminer la stratégie à mettre en place.

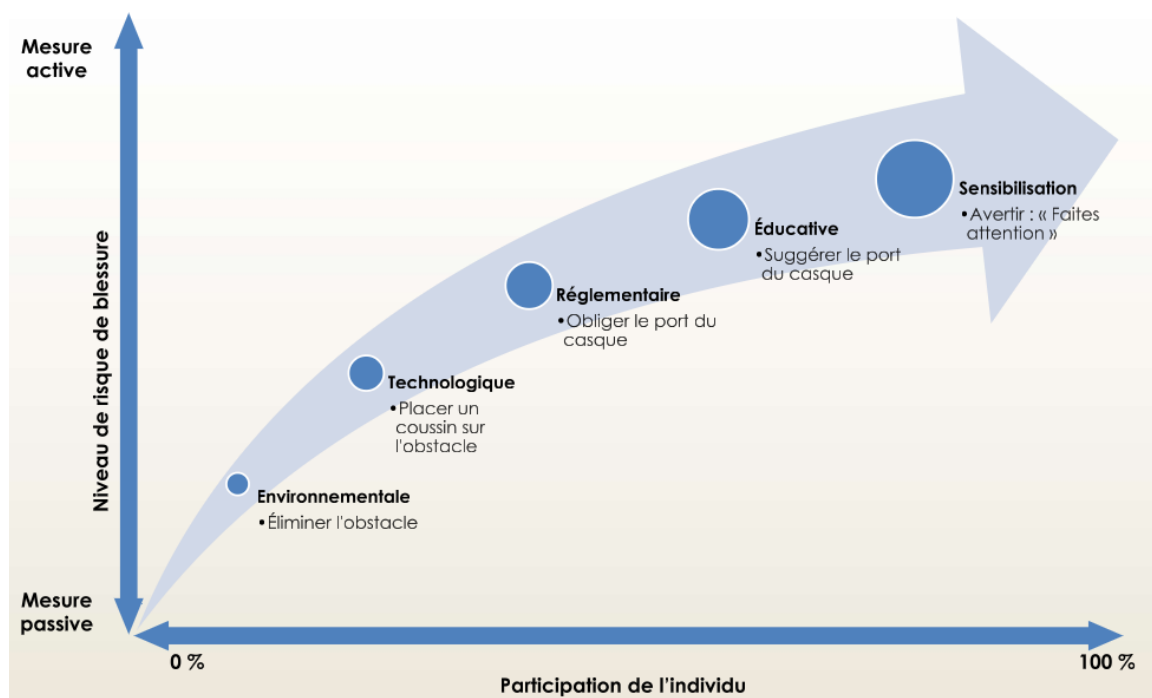


Figure : Le continuum des stratégies d'intervention avec exemples par Tremblay, 2019.

Comme l'illustre la figure de la page précédente, avec un exemple concernant le risque de collision avec un obstacle sur une piste de ski, **les actions de prévention avec un taux de réussite le plus élevé sont celles qui demandent le moins de compter sur le comportement des participants**, puisqu'il est impossible d'avoir un plein contrôle sur celui-ci. Ainsi, les mesures permettant de directement éliminer le risque sont à prioriser. Toutefois, celles-ci sont souvent beaucoup plus complexes à mettre en place, peuvent demander des ressources supplémentaires ou autres. C'est pourquoi il est primordial d'aussi prendre en compte les « conséquences » attachées à de telles mesures pour juger si elles sont raisonnables ou non.

Références

- TREMBLAY, B. (2018). Communication orale : La Prévention Des Traumatismes D'Origine Récréative Et Sportive Dans L'Aménagement Et La Gestion De L'Espace Public. Trois-Rivières, 3 décembre 2018.
- TREMBLAY, B. (hiver, 2019). Loisir, santé et fonctionnement humain (AEG1029). Document inédit Notes de cours , Département Études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières.

Exemple de matrice partiellement complétée

Cet exemple identifie des facteurs ayant une influence sur la réussite de la non-propagation de la COVID-19. Il est réalisé dans la période autour d'une activité, et non autour d'un incident précis. Vous pouvez aisément reprendre plusieurs de ces points dans votre propre tableau ou les préciser au besoin dans le cas d'une activité précise.

Facteurs de contrôle adaptés aux mesures de prévention du Covid-19				
	Comportement et attitude des participants	Équipement et matériel	Environnement physique (lieux)	Qualité de l'encadrement (intervenant, professeur, etc.)
Avant	• Connaissance et compréhension des consignes; • Compréhension et prise au sérieux de la situation; • Application chez soi des mesures et des consignes pour prévenir la propagation.	• Constance, fréquence et qualité du nettoyage de tout le matériel et l'équipement nécessaire; • Distance entre les équipements; • Affichage des consignes d'utilisation du matériel (hygiène).	• Ajustement du nombre de participants en fonction de la capacité du local; • Fréquence d'utilisation du même lieu par différents groupes; • Mesure de distanciation lors du changement d'activité (croisement des groupes); • Quantité de matériel utilisé entreposé dans le local; • Utilisation de lieux communs (vestiaire, salles de bain, etc.); • Mesures prises dans l'environnement « d'attente » du début de l'activité; • Affichages des consignes et des distances à respecter; • Privilégier les activités extérieures.	• Connaissance et compréhension des consignes; • Capacité à adapter le contenu du cours pour respecter les mesures de prévention.

Pendant	• Constance et qualité de l'application des consignes d'hygiène; • Application des recommandations de distanciation physique, autant pendant l'activité et les déplacements que pendant l'utilisation de salle commune (vestiaire, salle de bain, etc.); • Application, fréquence et qualité des consignes d'hygiène; • Utilisation de son matériel personnel.	• Minimisation du partage ou de l'utilisation de matériel; • Utilisation de matériel personnel versus prêt de matériel; • Disposition du matériel à aller chercher, si nécessaire; • Accessibilité à une solution hydro-alcoolique ou des salles de bain.	• Espace entre chaque participant; • Espace libre pour les déplacements (salle de bain, vestiaire, etc.); • Affichage des distances ou des zones à respecter.	• Rappel au groupe des consignes et des répercussions possibles de leur non-respect; • Éviter les contacts physiques avec les participants; • Intensité de l'organisation du contenu (plus de contenu minimise les temps libres où plus de situations imprévues peuvent se produire); • Capacité à appliquer les mesures (et être un modèle).
Après	• Constance et qualité du nettoyage de tout le matériel et l'équipement nécessaire; • Application des mesures d'hygiène; • Respect des consignes et de la distanciation physique une fois l'activité terminée.	• Constance, fréquence et qualité du nettoyage de tout le matériel et l'équipement nécessaire.	• Constance, fréquence et qualité du nettoyage de l'environnement.	• Application des mesures d'hygiène; • Vérification du respect des mesures par les participants dans les vestiaires et autres.

Tableau des stratégies d'intervention

Facteurs à contrôler (matrice)	Solutions/mesures	Type de mesure (continuum)/ Niveau d'efficacité	Conséquences (coûts, ressources, etc.)

Liens de certains plans de relance et protocoles du milieu sportif

Afin de pratiquer des activités sportives de façon sécuritaire, plusieurs fédérations ont partagé de la documentation, comme des guides, des plans de relance et des protocoles. Plusieurs mises à jour sont réalisées selon l'évolution de la situation reliée à la COVID-19. Nous vous invitons, avant d'ouvrir l'une de vos activités, à vérifier les documents produits par la fédération qui lui est associée, en plus de souvent vérifier leur site Web pour voir les avancements ou les modifications.

Voici une liste non exhaustive :

Activités cyclistes : <https://fqsc.net/plan-de-relance-des-activit%C3%A9s-cyclistes>

Badminton : <https://www.badmintonquebec.com/badminton-quebec-suit-de-pres-le-covid-19-26447>

Baignade : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3004-lieux-baignade-gr-covid19.pdf>

Baseball : https://www.publicationsports.com/ressources/files/289/RetourAuJeu_PhasesEtMesuresSanitaires_2_0.pdf

Cheerleading : <http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/covid-19.html>

Danse : <http://dancesportquebec.com/main/covid-19/>

Escalade : <https://fqme.qc.ca/mises-a-jour-concernant-le-covid-19-coronavirus/>

Golf : <http://www.golfquebec.org/pages.asp?id=1364>

Gymnastique : <http://www.gymqc.ca/covid19>

Hockey : <https://www.hockey.qc.ca/fr/index.html>

Kayack/rafting : <https://www.eauvivequebec.ca/>

Natation artistique : <http://synchroquebec.qc.ca/>

Natation : <https://www.fnq.qc.ca/accueil/relance/>

Patinage de vitesse : <https://www.fpvq.org/fr/fichiers/7212.html>

Randonnée pédestre : <https://www.randoquebec.ca/info-covid-19/rando/>
<https://www.inspq.qc.ca/publications/3010-pratique-securitaire-marche-velo-covid19>

Soccer : <https://soccerquebec.org/covid-19/>

Tennis : <http://tennis.qc.ca/mise-a-jour-11-juin-2020-plan-de-relance-de-la-structure-competitive/>

Ultimate frisbee : <https://fqu.ca/covid-19-informations/>

Vélo : <https://fqsc.net/nouvelles/la-deuxieme-phase-du-plan-des-le-8-juin>
<https://www.inspq.qc.ca/publications/3010-pratique-securitaire-marche-velo-covid19>
<https://www.velo.qc.ca/boite-a-outils/code-de-conduite-des-cyclistes-en-temps-de-pandemie/>

Volleyball : http://www.volleyball.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/PRO_GuideRelanceActiviteVolleyballEtVolleyballPlage.pdf

RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES EN TEMPS DE COVID-19 LOISIR CULTUREL

Pourquoi offrir du loisir culturel en temps de COVID-19 :

- Possibilité de faire les activités à l'extérieur, et ce, souvent sans installations importantes;
- Peu ou pas de déplacements nécessaires à la pratique;
- Majoritairement pratiqué de manière individuelle et sans contacts;
- Facilité à minimiser ou éviter le partage de matériel;
- Opportunité de créer des projets communs, et ce, sans créer de rassemblement ou autres;
- Facilement transférable en pratique autonome, donc outille le participant à continuer sa pratique à la maison et de manière plus régulière;
- Favorise la réalisation de soi et permet de s'exprimer;
- Possibilité de créer des communautés de pratique virtuelle permettant d'accompagner les participants dans leur pratique à la maison, de leur transmettre des vidéos ou des idées de projet, de les encourager à échanger entre eux et à partager leurs créations, etc.

Comment offrir du loisir culturel en suivant les consignes sanitaires :

Ajuster l'activité pour un déroulement à l'extérieur

Bien que les activités intérieures soient désormais permises, il reste fortement suggéré d'offrir ses activités à l'extérieur lorsque possible pour limiter les risques de transmission. Voici quelques conseils quant à l'ajustement de celles-ci en contexte extérieur :

- Choisir un endroit avec suffisamment d'ombre. Au besoin, choisir un endroit protégé du vent;
- Installer l'équipement nécessaire à l'extérieur (chaises, tables, chevalets, boîtes de rangement individuelles pour protéger le matériel du vent, etc.) au besoin;
- Ajouter une bouteille d'eau et de la crème solaire au matériel obligatoire pour participer à l'activité;
- Suggérer aux participants d'apporter leur matériel dans un sac, une boîte ou autres pour éviter les problématiques liées au vent;
- Si possible, utilisez ce contexte extérieur comme une opportunité (s'inspirer des paysages ou du moment de la journée, utiliser des éléments de la nature pour créer, etc.).

Assurer une distanciation physique en tout temps

- Assurer le respect de la distance recommandée entre les participants et avec l'animateur;
 - Mettre des marques au sol, par exemple des cercles représentant la « bulle » du participant ou sa surface de travail individuel;
 - Diminuer le nombre de participants selon l'espace disponible;

- L'utilisation de la technologie, par exemple par des vidéos diffusées lors des activités ou partagées avec les participants par le biais d'une plateforme Web, est un bon moyen de minimiser la proximité entre l'animateur et ses participants;
- Prioriser les supports et les zones de travail individuel si applicable (tables, chevalets, etc.);
- Suggérer fortement le port du masque;
- D'un point de vue de gestion, préalablement déterminer si les personnes d'un même foyer devront aussi respecter la distanciation physique entre eux ou s'ils devront être à proximité pour optimiser l'espace.

Veillez noter que des études ont soulevées que **la pratique du chant demandait une distanciation physique plus élevée** puisque les particules peuvent être projetées plus loin que lors d'une simple discussion.

Réfléchir les besoins reliés au matériel

- Fortement encourager ou exiger l'utilisation de son propre équipement et matériel;
 - Exiger le nettoyage du matériel personnel à l'arrivée au centre;
 - Si l'équipement est partagé, assurez-vous qu'il soit désinfecté entre chaque utilisateur;
 - Pour les activités extérieures, fortement suggérer aux participants d'apporter leur propre bouteille d'eau et crème solaire;
 - Selon l'activité, une boîte pourrait être demandée afin que le participant y garde son matériel pour éviter qu'il ne s'envole au vent ou se mélange avec celui d'un autre participant;
- Minimiser la quantité de matériel utilisé lors de l'activité (moins grande variété d'outils spécialisés, de couleur, de différents matériaux, etc.);
- Éviter, si applicable, l'utilisation de surface de travail, par exemple en restant debout, en étant assis sur une chaise ou en étant installé directement au sol (table, chevalet, etc.);
- S'assurer que l'animateur ait son propre matériel, évitant ainsi de manipuler celui des participants si ces derniers ont besoin de conseils;
- Suggérer aux participants de rapporter leur travail en progression à la maison pour éviter le risque de contact lié aux zones d'entreposage. Cette formule encourage aussi le participant à continuer sa pratique de manière autonome et plus régulière. Dans ce contexte, la création d'un groupe de pratique virtuel est un excellent moyen de permettre aux participants d'échanger et de s'entraider même hors des séances d'activité.

Maintien des mesures d'hygiène

- Nettoyer et désinfecter régulièrement l'équipement collectif (tables, chaises, matériel partagé, etc.);
 - Fournir le matériel pour désinfecter, en plus d'installer des affiches à proximité, afin que les participants y contribuent aussi;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les aires communes (salles de bain, vestiaires, zone de rangement de matériel, etc.);

- Faciliter l'accès aux produits de désinfection ou à de l'eau et au savon pour le nettoyage des mains;
- Exiger aux participants de se nettoyer les mains à leur arrivée.

Informier préalablement les participants des consignes en vigueur

- Déposer l'ensemble de l'information sur le site Web de l'organisation, si possible aussi de manière visuelle (images, vidéo, etc.);
- Partager les consignes et faire fréquemment des rappels de ces dernières par le biais des réseaux sociaux;
- Transmettre les consignes précises à chaque activité aux participants concernés par courriel;
- Demander à l'animateur d'expliquer les consignes en début d'atelier et de préciser les conséquences reliées à leur non-respect.

Quelques idées

Mettre en place un projet collectif

Ce type de projet peut se faire sur une grande période, de manière individuelle, mais avec un résultat collectif, ou à un moment précis où les gens se rassembleront tout en respectant les consignes sanitaires et de distanciation physique émise. Voici quelques exemples :

- Zone de tricot-graffiti;
- Mur ou vitrine pour accrocher des dessins;
- Murale de dessins en craie sur un trottoir;
- Concours amical de photographie par le biais des réseaux sociaux;
- Création d'un recueil de textes.

Activités

Voici quelques activités, régulières ou ponctuelles, pouvant facilement s'adapter aux consignes sanitaires et de distanciation physique, en plus de pouvoir se dérouler à l'extérieur en période estivale. Notez que les possibilités d'activités ne s'y limitent pas et que de nombreuses autres auraient pu être ajoutées.

- Peinture de paysage;
- Jam musical;
- Écriture;
- Dessin au fusain;
- Groupe de tricot libre;
- Discussion sur l'histoire du Québec;
- Micro-ouvert d'humour;
- Improvisation orale.

RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES EN TEMPS DE COVID-19 PLEIN AIR

Pourquoi offrir des activités de plein air en temps de COVID-19 :

- Activités réalisées à l'extérieur;
- Disponibilité des guides de relance créés par les fédérations respectives de chaque activité et consignes claires émises par les Parc Nationaux (voir la section Liens de plans de relance);
- Le fait de bouger et d'être en plein air apporte de nombreux bénéfices sur la santé physique et mentale.

Comment offrir des activités de plein air en suivant les consignes sanitaires :

Assurer une distanciation physique en tout temps

- Assurer le respect de la distance recommandée en tout temps entre les participants et avec l'animateur;
 - Pensez aux déplacements (sur place et, par exemple en autobus, pour se rendre sur place) afin de vous assurer d'aussi y respecter la distanciation physique;
 - Pour les activités, par exemple lors de marche en groupe;
- Aménager des vestiaires, des zones pour déposer le matériel et des endroits pour prendre des collations en respectant la distanciation;
- Éviter ou limiter les changements de place entre les participants pendant l'activité;
- Suggérer aux participants de se changer et de se laver à la maison pour minimiser le nombre de personnes dans les vestiaires;
- D'un point de vue de gestion, préalablement déterminer si les personnes d'un même foyer devront aussi respecter la distanciation physique entre eux ou s'ils devront être à proximité pour optimiser l'espace.

Veillez noter que le port du masque, pour la plupart des activités physiques, n'est pas suggéré vu l'importance de la respiration lors de la pratique. Il est donc d'autant plus important de respecter la distanciation physique et les autres consignes sanitaires.

Réfléchir les besoins reliés au matériel

- Fortement encourager l'utilisation de son propre équipement et matériel, si applicable;
 - Exiger le nettoyage du matériel personnel à l'arrivée au centre;
 - Exiger le port de vêtement de sport propre à chaque visite;
 - Si l'équipement est partagé, assurez-vous qu'il soit désinfecté entre chaque utilisateur;
 - Suggérer fortement aux participants d'apporter leur propre bouteille d'eau et crème solaire;
 - Suggérer aux participants d'apporter leur propre solution hydro-alcoolique;
- Minimiser la quantité de matériel utilisé lors de l'activité ;
- S'assurer que l'animateur ait son propre matériel, évitant ainsi de manipuler celui des participants si ces derniers ont besoin de conseils.

Maintien des mesures d'hygiène

- Nettoyer et désinfecter régulièrement l'équipement collectif (tables, chaises, matériel partagé, etc.);
 - Fournir le matériel pour désinfecter, en plus d'installer des affiches à proximité, afin que les participants y contribuent aussi;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les aires communes (salles de bain, vestiaires, zone de rangement de matériel, etc.);
- Faciliter l'accès aux produits de désinfection ou à de l'eau et au savon pour le nettoyage de mains.

Informier préalablement les participants des consignes en vigueur

- Déposer l'ensemble de l'information sur le site Web de l'organisation, si possible aussi de manière visuelle (images, vidéo, etc.);
- Partager les consignes et faire fréquemment des rappels de ces dernières par le biais des réseaux sociaux;
- Transmettre les consignes précises à chaque activité aux participants concernés par courriel;
- Demander à l'animateur d'expliquer les consignes en début d'atelier et de préciser les conséquences reliées à leur non-respect.

RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES EN TEMPS DE COVID-19 **ACTIVITÉS PHYSIQUEMENT ACTIVES**

Pourquoi offrir des activités physiquement actives en temps de COVID-19

- Possibilité de faire les activités à l'extérieur, et ce, souvent sans installations importantes;
- Plusieurs activités se pratiquent de manière individuelle et sans contacts;
- Facilité à minimiser ou éviter le partage de matériel pour plusieurs activités;
- Parfois transférable en pratique autonome, donc outille le participant à continuer sa pratique à la maison et de manière plus régulière;
- Accessibilité à plusieurs bienfaits tels que l'amélioration de la santé et du bien-être; réduction du stress; renforcement du cœur et les poumons; augmentation du niveau d'énergie, maintien d'un poids santé et d'une meilleure philosophie de vie positive. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/vie-saine/activite-physique.html>

TMVPA https://hydria-a.cogescient.ca/tmvpa/79c7026e-d76c-43ef-a120-b7b814fd2ec2/MVPA_DEFINITION_COMMENTEE_VF.pdf?h=e193f74246ff533bdbab5266a42932c5

Comment offrir des activités physiquement actives en suivant les consignes sanitaires :

Ajuster l'activité pour un déroulement à l'extérieur

Bien que les activités intérieures soient désormais permises, il reste fortement suggéré d'offrir ses activités à l'extérieur lorsque possible pour limiter les risques de transmission. Voici quelques conseils quant à l'ajustement de celles-ci en contexte extérieur :

- Choisir un endroit avec suffisamment d'ombre, protégé ou non du vent, selon les besoins;
- Installer l'équipement nécessaire à l'extérieur au besoin;
- Ajouter une bouteille d'eau et de la crème solaire au matériel obligatoire pour participer à l'activité;
- Suggérer aux participants d'apporter leur matériel dans un sac qu'ils garderont avec eux;
- Si possible, utilisez ce contexte extérieur comme une opportunité (s'inspirer des paysages ou du moment de la journée, etc.).

Assurer une distanciation physique en tout temps

- Assurer le respect de la distance recommandée entre les participants et avec l'animateur;
 - Mettre des marques, par exemple des cercles, des cônes ou autre représentant la « bulle » du participant;
 - Diminuer le nombre de participants selon l'espace disponible;
 - L'utilisation de la technologie, par exemple par des vidéos diffusées lors des activités ou partagées avec les participants par le biais d'une plateforme Web, est un bon moyen de minimiser la proximité entre l'animateur et ses participants;

- Éviter ou limiter les changements de place entre les participants pendant l'activité;
- Suggérer aux participants de se changer et de se laver à la maison pour minimiser le nombre de personnes dans les vestiaires;
- D'un point de vue de gestion, préalablement déterminer si les personnes d'un même foyer devront aussi respecter la distanciation physique entre eux ou s'ils devront être à proximité pour optimiser l'espace.

Veillez noter que le port du masque, pour la plupart des activités physiques, n'est pas suggéré vu l'importance de la respiration lors de la pratique.

Réfléchir les besoins reliés au matériel

- Encourager fortement l'utilisation de son propre équipement et matériel si applicable;
 - Si l'équipement ou le matériel est partagé, assurez-vous qu'il soit désinfecté entre chaque utilisateur;
 - Pour les activités extérieures, fortement suggérer aux participants d'apporter leur propre bouteille d'eau et crème solaire;
- Inviter les participants à se changer à la maison pour minimiser l'utilisation des vestiaires;
- Minimiser la quantité de matériel utilisé lors de l'activité (poids, élastiques, etc.);
- S'assurer que l'animateur ait son propre matériel, évitant ainsi de manipuler celui des participants si ces derniers ont besoin de conseils.

Maintien des mesures d'hygiène

- Nettoyer et désinfecter régulièrement l'équipement collectif ;
 - Fournir le matériel pour désinfecter, en plus d'installer des affiches à proximité, afin que les participants y contribuent aussi;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les aires communes (salles de bain, vestiaires, zone de rangement de matériel, etc.);
- Faciliter l'accès aux produits de désinfection ou à de l'eau et au savon pour le lavage de mains;
- Exiger aux participants de se nettoyer les mains à leur arrivée.

Informier préalablement les participants des consignes en vigueur

- Déposer l'ensemble de l'information sur le site Web de l'organisation, si possible aussi de manière visuelle (images, vidéo, etc.);
- Partager les consignes et faire fréquemment des rappels de ces dernières par le biais des réseaux sociaux;
- Transmettre les consignes précises à chaque activité aux participants concernés par courriel;
- Demander à l'animateur d'expliquer les consignes en début d'atelier et de préciser les conséquences reliées à leur non-respect.

Quelques idées

Voici quelques activités, régulières ou ponctuelles, pouvant s'adapter aux consignes sanitaires et de distanciation physique, en plus de pouvoir se dérouler à l'extérieur en période estivale. Notez que les possibilités d'activités ne s'y limitent pas et que de nombreuses autres auraient pu être ajoutées.

- Yoga matinal en plein air;
- Soirées Zumba;
- Entraînement cardio extérieur;
- Atelier sur les jeux de pieds au soccer dans un parc;
- Atelier de jonglerie;
- Soirée de danse en ligne;
- Marche sur la plage;

RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES EN TEMPS DE COVID-19 INTERGÉNÉRATIONNEL

Pourquoi offrir des activités intergénérationnelles en temps de COVID-19 :

- Plusieurs options d'activités adaptables aux consignes sanitaires peuvent être intergénérationnelles;
- Possibilité de faire les activités à l'extérieur, et ce, souvent sans installations importantes;
- Possibilité de repenser certaines activités en mode virtuelle;
- Opportunité de créer des projets communs tout en respectant la distanciation physique;
- Offre une opportunité d'activité sécuritaire pour les aînés prenant en compte qu'ils sont des personnes « à risque »;
- Diminue l'isolement et le sentiment d'isolement;
- Préviend le développement de possibles maladies (dépression, maladies du cœur, etc.);
- Permet de socialiser et de tisser des liens entre les générations;
- Optimise la transmission de savoirs et l'entraide.

Comment offrir des activités intergénérationnelles en suivant les consignes sanitaires :

Ajuster l'activité pour un déroulement à l'extérieur

Bien que les activités intérieures soient désormais permises, il reste fortement suggéré d'offrir ses activités à l'extérieur lorsque possible pour limiter les risques de transmission, d'autant plus lorsqu'elle est offerte à des individus plus à risque comme les aînés. Voici quelques conseils quant à l'ajustement de celles-ci en contexte extérieur :

- Choisir un endroit avec suffisamment d'ombre et protégé du vent au besoin;
- Installer l'équipement nécessaire à l'extérieur (chaises, tables, etc.) au besoin;
- Ajouter une bouteille d'eau et de la crème solaire au matériel obligatoire pour participer à l'activité;
- Suggérer aux participants d'apporter leur matériel dans un sac pour éviter les problématiques reliées au vent ou à l'échange involontaire de matériel;
- Si possible, utilisez ce contexte extérieur comme une opportunité et présentez cet aspect comme un « plus » à l'activité.

Assurer la sécurité d'une clientèle vulnérable

Étant donné la vulnérabilité d'une partie des participants, faire la vérification de santé des participants en posant les questions suivantes :

- Ressentez-vous l'un des symptômes de la COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, fatigue extrême, perte soudaine de l'odorat)?
- Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19?
- Êtes-vous de retour d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de deux semaines?

- Bien expliquer à tous les participants les risques auxquels les aînés sont exposés et l'importance de respecter en tout temps les mesures sanitaires et de distanciation physique;
- Recommander fortement le port du masque pour tous et avoir des masques en réserve pour ceux qui n'en aurait pas apporté.

Assurer une distanciation physique en tout temps

- Assurer le respect de la distance recommandée entre les participants et avec l'animateur;
 - Mettre des marques, par exemple des cercles, des cônes ou autre représentant la « bulle » du participant;
 - Diminuer le nombre de participants selon l'espace disponible;
 - L'utilisation de la technologie, par exemple par des vidéos diffusés lors des activités ou partagés avec les participants par le biais d'une plateforme Web, est un bon moyen de minimiser la proximité entre l'animateur et ses participants;
- Prioriser les zones de travail individuel si applicable (tables, chevalets, etc.);
- D'un point de vue de gestion, préalablement déterminer si les personnes d'un même foyer devront aussi respecter la distanciation physique entre eux ou s'ils devront être à proximité pour optimiser l'espace.

Réfléchir les besoins reliés au matériel

- Fortement encourager ou exiger l'utilisation de son propre équipement et matériel;
 - Exiger le nettoyage du matériel personnel à l'arrivée au centre;
 - Exiger le port de vêtement de sport propre à chaque visite;
 - Si l'équipement est partagé, assurez-vous qu'il soit désinfecté entre chaque utilisateur;
 - Pour les activités extérieures, fortement suggérer aux participants d'apporter leur propre bouteille d'eau et crème solaire;
- Minimiser la quantité de matériel utilisé lors de l'activité ou trouver des alternatives ne demandant aucun matériel;
- Éviter, si applicable, l'utilisation de surface de travail, par exemple en restant debout, en étant assis sur une chaise ou en étant installé directement au sol;
- S'assurer que l'animateur ait son propre matériel, évitant ainsi de manipuler celui des participants si ces derniers ont besoin de conseils.

Maintien des mesures d'hygiène

- Nettoyer et désinfecter régulièrement l'équipement collectif (tables, chaises, matériel partagé, etc.);
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les aires communes (salle de bain, vestiaire, zone de rangement de matériel, etc.);
- Faciliter l'accès aux produits de désinfection ou à de l'eau et au savon pour le nettoyage des mains;
- Exiger aux participants de se nettoyer les mains à leur arrivée.

Informez préalablement les participants des consignes en vigueur

- Déposer l'ensemble de l'information sur le site Web de l'organisation, si possible aussi de manière visuelle (images, vidéo, etc.);
- Partager les consignes et faire fréquemment des rappels de ces dernières par le biais des réseaux sociaux;
- Transmettre les consignes précises à chaque activité aux participants concernés par courriel. Si vous craignez que certains de vos participants ne consultent pas leur boîte courriel, votre page Facebook ou votre site Web, demandez à l'animateur de votre activité de les appeler personnellement ou postez-leur les consignes;
- Demander à l'animateur d'expliquer les consignes en début d'atelier et de préciser les conséquences reliées à leur non-respect.

Quelques idées

Voici quelques activités, régulières ou ponctuelles, pouvant facilement s'adapter aux consignes sanitaires et de distanciation physique, en plus de pouvoir se dérouler à l'extérieur en période estivale. Notez que les possibilités d'activités ne s'y limitent pas et que de nombreuses autres auraient pu être ajoutées.

- Œuvre collective;
- Groupe de tricot;
- Jardin communautaire ;
- Club de marche;
- Yoga matinal;

RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES EN TEMPS DE COVID-19 LE JARDIN DE PIROUETTE ET CABRIOLE (0-5 ANS)

Pourquoi offrir des activités de psychomotricité en temps de COVID-19 :

- Possibilité de faire les activités à l'extérieur, en utilisant les activités du volet plein air, et ce, souvent sans installations importantes⁷ ;
- Se pratique entre cellule familiale, parent avec son enfant;
- Facilité à minimiser ou éviter le partage de matériel;
- Facilement transférable en pratique autonome, donc outille le participant à continuer sa pratique à la maison et de manière plus régulière;
- Favorise le développement de l'enfant;
- Permet à l'enfant de socialiser de façon sécuritaire malgré la crise sanitaire actuelle.

Comment offrir des activités de psychomotricité en suivant les consignes sanitaires :

Ajuster l'activité pour un déroulement à l'extérieur

Bien que les activités intérieures soient désormais permises, il reste fortement suggéré d'offrir ses activités à l'extérieur, lorsque possible, pour limiter les risques de transmission. Voici quelques conseils quant à l'ajustement de celles-ci en contexte extérieur :

- Choisir un endroit avec suffisamment d'ombre et, au besoin, protégé du vent. Pensez aux besoins du sol de la zone d'activité (gazon, sable, asphalte, etc.);
- Ajouter une bouteille d'eau et de la crème solaire au matériel obligatoire pour participer à l'activité;
- Suggérer aux participants d'apporter leur matériel dans un sac pour éviter les problématiques reliées au vent ou au partage entre différentes familles;
- Si possible, utilisez ce contexte extérieur comme une opportunité (s'inspirer des paysages ou du moment de la journée, utiliser des éléments de la nature pour les activités, etc.).

Assurer une distanciation physique en tout temps

- Assurer le respect de la distance recommandée entre les participants et avec l'animateur;
 - Mettre des marques au sol, par exemple des cercles représentant la « bulle » de chaque famille;
 - Diminuer le nombre de participants selon l'espace disponible et l'activité prévue;
 - L'utilisation de la technologie, par exemple par des vidéos diffusés lors des activités ou partagés avec les participants par le biais d'une plateforme Web, est un bon moyen de minimiser la proximité entre l'animateur et ses participants;

⁷ Programme de psychomotricité Le jardin de Pirouette et Cabriole volet plein air, zone membre, section boîte à outils

- Suggérer fortement le port du masque pour les parents;
 - Le port du masque n'est pas recommandé chez les enfants en bas âge ni pour la pratique d'activité physique;
- Prendre note que la distanciation entre les enfants peut être différente de celui des adultes.

Réfléchir les besoins reliés au matériel

- Fortement encourager ou exiger l'utilisation de son propre équipement et matériel;
 - Si l'équipement est partagé, assurez-vous qu'il soit désinfecté entre chaque utilisateur;
 - Pour les activités extérieures, fortement suggérer aux participants d'apporter leur propre bouteille d'eau et crème solaire;
- Minimiser la quantité de matériel et d'équipement utilisés lors de l'activité;
- S'assurer que l'animateur ait son propre matériel, évitant ainsi de manipuler celui des participants si ces derniers ont besoin de conseils.

Maintien des mesures d'hygiène

- Nettoyer et désinfecter régulièrement l'équipement collectif (tables, chaises, matériel et équipement partagés, etc.);
 - Fournir le matériel pour désinfecter, en plus d'installer des affiches à proximité, afin que les participants y contribuent aussi;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les aires communes (salle de bain, vestiaire, zone de rangement de matériel, etc.);
- Faciliter l'accès aux produits de désinfection ou à de l'eau et au savon pour se laver les mains;
- Exiger aux participants de se nettoyer les mains à leur arrivée.

Informier préalablement les participants des consignes en vigueur

- Déposer l'ensemble de l'information sur le site Web de l'organisation, si possible aussi de manière visuelle (images, vidéo, etc.);
- Partager les consignes et faire fréquemment des rappels de ces dernières par le biais des réseaux sociaux;
- Transmettre les consignes précises à chaque activité aux participants concernés par courriel;
- Demander à l'animateur d'expliquer les consignes en début d'atelier et de préciser les conséquences reliées à leur non-respect;
- Afficher les consignes dans les lieux de pratique.

CES GUIDES SONT LARGEMENT ET LIBREMENT INSPIRÉS DE :

- LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST) - Trousse d'outils virtuelle Covid-19
- Article du Devoir : https://www.ledevoir.com/contenu-commandite/578944/on-bouge-tout-en-continuant-de-se-proteger?fbclid=IwAR3DJ5IHZjbHfQg-GPDJBhWZKwPPdDeuDOtOhrYImCSbym6_QDGndebB-QM



ANALYSE DE LA RENTABILITÉ

7. ANALYSE DE LA RENTABILITÉ

Ressources à consulter :

https://caissesolidaire.coop/wp-content/uploads/2020/06/CES_relance_guide_complet_vf.pdf

<https://www.desjardins.com/ressources/pdf/f20-gabarit-plan-continue-affaires-f.pdf?resVer=1529343913000>

Suite à la crise que nous vivons et à la fermeture des centres communautaires de loisir, la reprise des activités dans les CCL pourra prendre plusieurs formes. À l'instar du reste de la société, aucun centre ne pourra se limiter à une simple reprise des activités comme si rien n'avait changé. Nous devons :

- Faire face à de nouvelles règles, procédures, étiquettes respirations, etc.;
- Réaménager et se réapproprier un milieu de travail différent;
- Reprendre contact avec nos clients, partenaires et fournisseurs;
- Rassurer les gens sur notre capacité à s'adapter et à respecter les nouvelles normes;

Et, surtout, reprendre le contrôle des finances de l'organisation!

REPARTIR À ZÉRO

Il est essentiel de revoir dans sa globalité les prévisions budgétaires de l'organisation afin d'y intégrer une prévision de l'impact et d'obtenir un portrait clair de la situation à court et moyen terme.

Au moment d'analyser ce portrait, il sera essentiel de prendre en considération des aspects non financiers :

- Limiter l'impact social des décisions sur les employés;
- Tenter de maintenir une offre de service et répondre le mieux possible aux besoins de vos usagés, notamment en ce qui concerne votre offre de services aux populations défavorisées;
- Présenter un portrait rassurant à l'ensemble des partenaires.

Avant de contacter vos partenaires financiers, il est essentiel d'élaborer et de maîtriser votre plan de redressement.

Évaluez différents scénarios

Dans une perspective de reprise des activités, il est essentiel d'évaluer différents scénarios :

- Quelles sont vos prévisions à court et à long terme?
- De quel montant avez-vous besoin pour fonctionner (combien)?
- Quand aurez-vous besoin de ce montant?
- Pouvez-vous modifier certains processus d'affaire et chercher de nouvelles opportunités?
- Êtes-vous en mesure de prioriser certaines activités plus lucratives afin d'améliorer vos liquidités?

Faites le portrait de vos liquidités :

Pour faire le portrait de vos liquidités, vous devez inclure toutes les rentrées d'argent (subventions, crédits, recettes provenant de la prestation de services ou de la vente de produits, commandites, etc.), ainsi que toutes les sorties de fonds (paiement des salaires, des fournisseurs, des services publics et autres).

Posez-vous quelques questions :

- Vos opérations sont-elles toutes comptabilisées?
- Avez-vous un budget de caisse à court terme (quatre prochaines semaines)?
- Pouvez-vous annuler des achats prévus, mais non essentiels?
- À combien évaluez-vous les travaux nécessaires pour vous adapter?
- Pouvez-vous procéder à des arrangements de paiement avec les fournisseurs?
- Pouvez-vous adapter vos calendriers de paiement?
- Avez-vous des comptes clients en souffrance? Pouvez-vous activer la collection des comptes clients?
- Êtes-vous en mesure d'obtenir des revenus à l'avance (prévente de la programmation d'automne, rabais pour inscription hâtive, etc.)?
- Avez-vous évalué l'ensemble des stratégies de financement qui s'offrent à vous?
- Êtes-vous admissible à de nouveaux programmes de subvention?

Pour améliorer vos liquidités, vous pouvez amener vos clients à payer plus rapidement en :

- Émettant vos factures rapidement;
- Utilisant des méthodes de paiements électroniques;
- Offrant des rabais pour paiement rapide ou hâtif;
- Misant sur votre mission sociale pour demander un paiement anticipé à vos clients les plus fidèles.

Présentez votre plan de reprise à vos bailleurs de fonds

Démontrez que vous avez un portrait clair de votre situation et de vos besoins, ainsi qu'un plan de relance solide. Présentez les forces de votre organisation, ainsi que son importance dans ces temps d'incertitudes actuelles. Présentez :

- Clairement vos sources de revenus récurrentes;
- Un portrait de votre expertise (compétences de l'équipe, capacité d'innover dans vos façons de faire, réseaux auxquels vous appartenez, etc.);
- La pertinence de votre organisation dans votre milieu (vous répondez à un besoin démontré);
- Votre utilité sociale et la façon dont vous améliorez la société par vos activités;
- Une reconnaissance du milieu (par exemple. : des lettres d'appui et de soutien).

Il n'y a pas de solution miracle, mais la crise aura au moins permis un moment d'arrêt et d'introspection obligatoire. Profitez-en pour vous poser ces quelques questions :

- Votre organisation est-elle solide?
- Quel est l'impact de la crise sur vos finances?
- Comment redresser la situation?
- Quel est votre plan de continuité pour le futur?



COMMUNIQUER

8. COMMUNIQUER

Ressources à consulter :

5 conseils pour communiquer efficacement un changement

<https://www.talsom.com/insights/top-5-des-conseils-pour-communiquer-efficacement-un-changement/>

Stimuler la cohésion de votre équipe : un défi que vous pouvez relever

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/outils/gestion-dune-entreprise/ressources-humaines/stimuler-la-cohesion-de-votre-equipe-un-defi-que-vous-pouvez-relever/>

Créer des outils de communication interne efficaces

<https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/employees/gerer/pages/creer-outils-communication-interne-efficaces.aspx>

Bottin des ressources COVID-19 de la FQCCL <http://fqccl.org/bottin-des-ressources-covid-19/>

Pour les membres de la FQCCL, les outils en partage dans la zone membre

Dans le contexte actuel, les communications internes et externes se doivent d'être transparentes, réactives et régulières. Il est essentiel d'être disponible et accessible pour répondre aux questions et aux inquiétudes des employés et des utilisateurs des services. Les gestionnaires peuvent, selon le public visé, employer plusieurs méthodes efficaces.

Avec les employés :

- Avant même la reprise des activités, informer régulièrement les employés, par courriel et/ou par intranet, des mesures prises par l'entreprise, par exemple par rapport à la réorganisation du travail et à l'accès aux bâtiments;
- Envoyer un petit sondage en ligne par courriel à vos employés pour connaître leurs attentes et leurs inquiétudes face à la reprise du travail;
- Inviter les citoyens à proposer aux centres de nouvelles activités récréatives qui pourraient être développées dans le contexte actuel;

Avec les utilisateurs :

- Mettre en place des stratégies de communication :
 - Appels téléphoniques;
 - Messages enregistrés sur la boîte vocale centrale;
 - Informations sur le site internet du centre;
 - Informations sur les réseaux sociaux du centre;
 - Informations via l'infolettre ou le bulletin spécial du centre;
 - Courriels;
 - Affiches déposées sur les portes d'entrée.

- Faire connaître toutes les mesures mises en place :
 - En utilisant la créativité et le savoir-faire en animation des membres de l'équipe pour présenter les nouvelles mesures sanitaires dans les CCL;
 - En créant des affiches avec des pictogrammes adaptés selon les participants;
 - En créant des capsules vidéo présentant les nouvelles installations et les nouvelles procédures;
 - En rendant les normes amusantes et en créant une synergie communautaire avec l'aide des animateurs des différents milieux de vie;
 - En affichant des images et des messages sur les bonnes règles d'hygiène;
 - En affichant des messages inspirants et rassembleurs pour recréer la cohésion et pour s'assurer du respect des normes établies.
- Faire connaître les services offerts :
 - En avisant les membres et citoyens de la réouverture progressive;
 - En faisant connaître la programmation et les nouvelles activités qui seront mises en place afin de pallier celles qui ne pourront être reconduites en raison des mesures sanitaires à respecter.

Avec les partenaires :

- Présenter votre plan de relance de façon claire et précise;
- Les impliquer activement dans le processus de relance;
- Valoriser leur importance dans la situation actuelle.

Repenser votre organisation

Il faudra également repenser l'organisation en recréant l'influence des centres communautaires de loisir, en stimulant leur engagement authentique et en augmentant leur sentiment de valeur et leur visibilité. Vous et votre équipe de travail pouvez vous pencher sur les points suivants :

- Créer une marque sociale influente;
- Trouver la recette de l'engagement en temps de crise;
- La manière optimale de conserver une bonne image de marque;
- La manière de réviser son modèle d'affaire pour l'adapter à la situation;
- Constater et évaluer « l'état de santé » du membership, des partenariats et de l'engagement des RH;
- Identifier et mettre en œuvre les meilleures stratégies pour susciter l'engagement et la loyauté de la communauté;
- Les façons d'utiliser les technologies dans le but de susciter l'engagement de la communauté et des membres;
- Créer une présence en ligne plus influente et plus engageante;
- Établir un plan d'animation des réseaux sociaux et des communautés;
- Les possibilités de recruter des influenceurs pour vous aider.



CONTACTEZ-NOUS



2301, 1^{re} avenue, Québec (Québec) G1L 3M9



418 686-0012 | 1 888 686-8356



fqccl@fqccl.org



fqccl.org